



# DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

Saison 2023-2024

G.I.C. Vallée de l'Escaut

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2023

## FAISAN COMMUN

NOM - Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél :	Port :
N° Adhérent :	

Commune(s)					
Ha de plaine					
Ha de bois					

## CALENDRIER DES MODULATIONS

### ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

entre le 01 octobre 2023 et le 30 novembre 2023 pour la poule

entre le 01 octobre 2023 et le 31 décembre 2023 pour le coq

pour les territoires d'un seul tenant comprenant au moins 20 hectares ou au moins 5 hectares de bois ou peupleraie

PGCA : Vallée de l'escaut	Dimanches	Dates de report POULES	Dimanches	Dates de report COQS
	01/10/2023		01/10/2023	
	08/10/2023		08/10/2023	
	15/10/2023		15/10/2023	
	22/10/2023		22/10/2023	
	<b>Partie des communes de</b> FRESNES/ESCAUT, CONDE/ESCAUT, QUAROUBLE, VICQ, CRESPIEN, THIVENCELLE délimitée par le canal de l'Escaut, la rivière Hogueau, l'autoroute A2, la route départementale 50.		29/10/2023	
05/11/2023				
12/11/2023				
19/11/2023				
26/11/2023				
03/12/2023				
10/12/2023				
17/12/2023				
24/12/2023				
31/12/2023				

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.

Date:

Signature du demandeur:

Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable  
Cachet et signature:

### INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.